

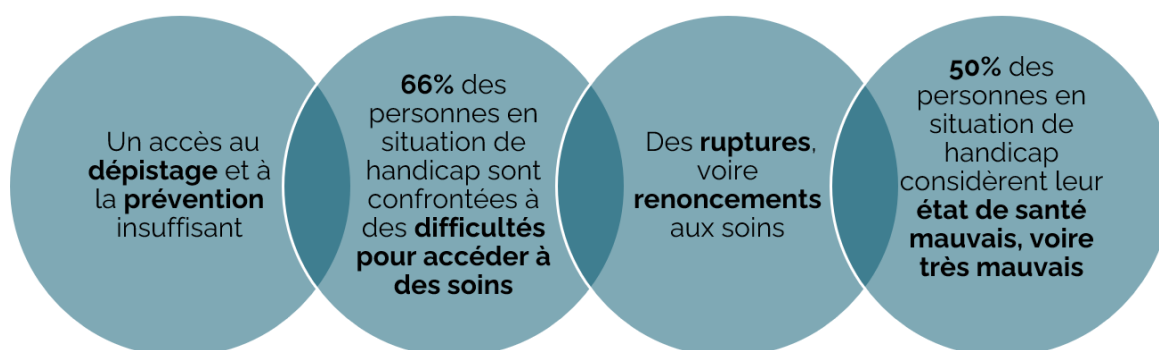
PRESENTATION

L'Annuaire de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux

APF France handicap et le Ministère de la santé et de la prévention co-portent le projet d'Annuaire [Santé.fr](https://sante.fr) de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux.

❖ POURQUOI CE PROJET ?

Un constat alarmant sur l'accès aux soins et l'état de santé des personnes en situation de handicap :



Sources : IFOP 2021 et DREES 2022

❖ QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ANNUAIRE ?

- ✓ Diffuser une **information précise sur l'offre de soins** des cabinets médicaux et paramédicaux en termes d'**accessibilité**
- ✓ **Sensibiliser les professionnels de santé** aux besoins réels des personnes en situation de handicap, d'obésité ou allophones (ne parlant pas ou peu français) dans leurs parcours de soin
- ✓ **Améliorer l'accès aux soins** des personnes en situation de handicap en France et des autres personnes à besoins spécifiques

❖ COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 - Les professionnels de santé **répondent à un questionnaire** sur [Santé.fr](https://sante.fr) pour décrire leur cabinet : le bâti, les équipements et la prise en soin. (Page 2)
- 2 - L'utilisateur à besoins spécifiques peut **consulter les informations** relatives à l'accessibilité des cabinets des professionnels de santé enregistrés et **filtrer sa demande** en fonction de ses besoins sur Santé.fr. (Page 3)

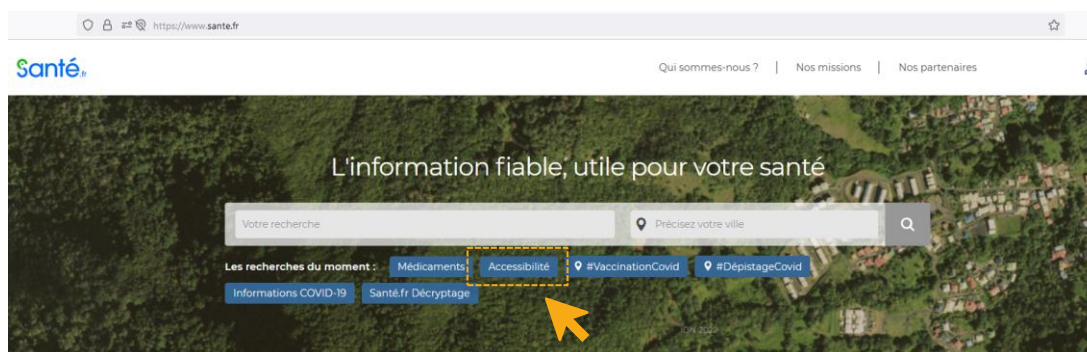
S'enregistrer sur l'Annuaire de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux

❖ QUEL PROFESSIONNEL PEUT RENSEIGNER DES INFORMATIONS SUR SON CABINET ?

Les professionnels de santé libéraux, inscrits dans le RPPS et qui disposent d'une **carte de professionnel de santé (CPS)** ou d'une e-CPS peuvent s'inscrire sur l'Annuaire : médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, sage-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes.

❖ LA DEMARCHE EN 4 ETAPES :

- 1- Je me rends sur **Santé.fr**, je sélectionne « **Accessibilité** » ou je clique directement sur le lien suivant : <https://www.sante.fr/professionnels-de-sante-decrivez-laccessibilite-de-votre-cabinet-sur-santefr>



- 2- Je me connecte à l'aide de ma CPS
- 3- Je réponds intégralement ou en partie à **des questions simples** et à réponse fermée en **5 à 10 minutes**

Un questionnaire fondé sur l'accessibilité universelle

Le formulaire disponible sur Santé.fr a été élaboré par plusieurs organisations représentatives d'usagers et de professionnels de santé. Il est conçu sur le principe **d'accessibilité universelle** : l'accès à tout pour tous. Les questions sont donc fondées **sur les besoins réels** des personnes à besoins spécifiques, et pas uniquement sur les normes réglementaires. Les questions portent ainsi sur **l'ensemble du parcours dans le cabinet** : de la prise de rendez-vous à l'acte de soin, en passant par le déplacement dans le cabinet, les équipements ou encore les formations spécifiques du professionnel de santé.

- 4- Je donne mon accord pour que les informations soient **publiées**, je peux modifier ou supprimer mes réponses à tout moment.

➔ **Sans contrôler, ni sanctionner, cet outil permet aux professionnels de bien décrire leur offre et d'améliorer l'accès à l'information pour les publics à besoins spécifiques**

Chercher un professionnel de santé sur l'Annuaire

❖ UN OUTIL POUR QUI ?



Les personnes à besoins spécifiques :

- Personnes en situation de handicap **moteur, visuel, auditif, troubles du spectre autistique (TSA), intellectuel, psychique**
- Personnes **en situation d'obésité**
- Personnes **en perte d'autonomie**
- Personnes **allophones (ne parlant pas ou peu français)**

Mais aussi : les aidants, les professionnels de santé (orientation vers un confrère), les associations, les établissements et services médico-sociaux, les organismes publics, etc.

❖ COMMENT FONCTIONNE L'ANNUAIRE ?

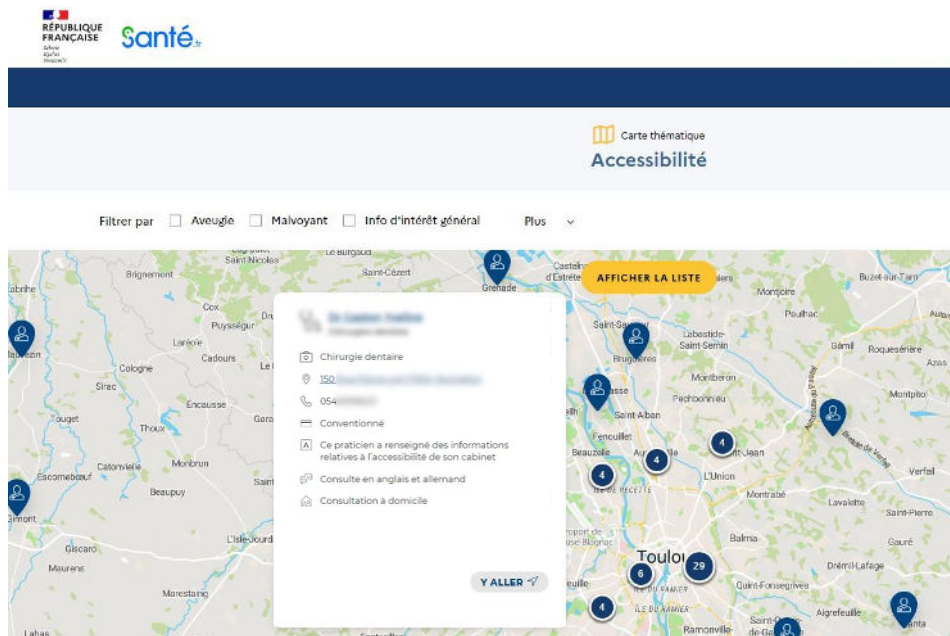
1- La sélection du besoin spécifique

L'utilisateur sélectionne son ou ses besoins spécifiques sur Santé.fr ce qui permet de filtrer l'information par rapport à son handicap ou sa situation.



2- La carte thématique

Le filtre sélectionné permet de présenter sur la carte thématique uniquement les professionnels de santé qui ont renseigné des informations sur l'accessibilité pertinentes selon le besoin spécifique de l'utilisateur.



3- La fiche du professionnel de santé

Une liste d'information relative à l'accessibilité (**atouts**, **difficultés**, **aspects rédhibitoires**) est renseignée sur la fiche du professionnel de santé. Elle permet à l'utilisateur de s'assurer que le cabinet et le professionnel de santé lui sont accessibles et de faire un choix éclairé par rapport à ses besoins.

ACCESSIBILITÉ

INFO D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

FAUTEUIL ROULANT

MAL MARCHANT

AVEUGLE

MALVOYANT

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

TSA

HANDICAP PSYCHIQUE

DÉFICIENCE AUDITIVE

OBÉSITÉ

Le lieu de soin est à proximité d'un arrêt de transport en commun.

Précision sur les transports en commun : Bus Camille

Un parking est disponible à proximité.

Le praticien possède une expérience particulière ou est formé à la prise en charge spécifique au(x) handicap(s) suivant(s): psychique, auditif, visuel, mental

Le professionnel effectue des consultations à domicile.

Le professionnel propose des consultations en télémedecine.

Le cabinet est équipé de matériel spécifique pour la prise en charge ou les soins spécifiques à certains types de handicap.

Il n'y a pas de sanitaires mis à disposition du public.

Le professionnel ne possède pas de matériel d'auscultation adapté aux personnes en situation d'obésité.

L'utilisation des brancards et/ou de fauteuils roulants ne sont pas adaptés aux personnes en situation d'obésité.

La table d'examen ne permet pas de recevoir une personne en situation d'obésité.

Le chariot d'examen de radiologie ne permet pas de recevoir une personne en situation d'obésité.

Les bonnes raisons de s'inscrire sur l'Annuaire Santé.fr de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux

L'Annuaire Santé.fr est un outil simple pour améliorer l'accès à l'information et aux soins des personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques.

L'Annuaire de l'accessibilité des cabinets permet de réorienter vers des confrères accessibles.

L'Annuaire ne dispense pas de label « cabinet accessible » ou « non accessible », il diffuse une liste d'informations sur votre cabinet médical aux usagers, selon leur besoin.

Répondre à ces quelques questions, c'est comprendre les besoins réels des personnes à besoins spécifiques et améliorer leur prise en soins.

Cet Annuaire permet de gagner du temps et d'avoir des consultations plus efficaces : mon offre de soins est bien décrite, le patient sait qu'il peut prendre rendez-vous sans inquiétude.

Il ne s'agit pas un outil pour sanctionner ou contrôler, mais pour donner une information précise et utile.

Je sais que mon cabinet est totalement accessible aux personnes en fauteuil roulant : l'Annuaire me permet de le valoriser sur Santé.fr

S'enregistrer sur Santé.fr permet de rassurer les patients à besoins spécifiques et de répondre à leurs questions sur l'accessibilité avant la consultation.

Je ne suis peut-être pas accessible aux personnes avec une déficience visuelle, mais ma prise en soin peut être adaptée à une personne avec une déficience intellectuelle. L'accessibilité universelle, ce n'est pas que le bâti !

Merci pour votre lecture.

Un projet soutenu par :



CONTACT
Cécile Cordonnier. Email : cecile.cordonnier@apf.asso.fr